

L'alliance en Moïse

(Cédric Chanson – repris par Bertrand Gounon)

1. Introduction

Après avoir vu l'alliance que Dieu fait au travers d'Abraham, nous allons nous pencher maintenant sur l'alliance en Moïse. Cette alliance en Moïse se déroule en deux temps : par la libération de l'esclavage en Egypte et par le don de la Loi. C'est sur la Loi que nous allons nous arrêter ce matin ; la Loi qui s'inscrit dans le contexte de la libération et de l'alliance.

La Loi est un sujet très vaste, que nous allons donc seulement effleurer, en voyant quelques principes / éléments fondateurs / clés afin de mieux comprendre les textes de loi de l'Ancien Testament (AT).

En tant que chrétiens, nous avons souvent tendance à ne pas laisser l'AT parler pour lui-même, mais à y chercher immédiatement une interprétation centrée sur Christ. Ce n'est pas mauvais en soi, mais cette lecture christocentrique de l'AT nous empêche parfois de saisir toute la portée des textes-mêmes de l'AT. Ce matin, nous allons essayer de rester focalisés sur l'AT sans chercher immédiatement à établir des parallèles avec le Nouveau Testament (NT). En revanche, nous verrons cet après-midi la Loi à la lumière du NT.

Nous allons chercher à comprendre un peu mieux comment Israël comprenait ces textes, en quoi ces textes sont fondamentaux pour Israël, et quelle relation Israël entretenait avec ces textes.

2. Loi et alliance

a. Contexte : Torah et Pentateuque

Le mot hébreu pour loi est *torah*. La torah désigne aussi les 5 premiers livres de la Bible : Genèse, Exode, Lévitique, Nombres, Deutéronome. Ces 5 livres forment la torah juive, ou Pentateuque. Ces 5 livres ne sont pas composés uniquement de textes de loi, mais d'une variété importante de styles littéraires, dont une grande partie de narration.

La torah est donc plus large que ce qui nous vient à l'esprit quand on entend le mot loi. Nous associons souvent le mot loi à un aspect répressif, à des régulations, ou à la contrainte. Ou alors à une liste, ou un recueil de préceptes, de régulations. Mais le mot hébreu *torah* renvoie plutôt à la notion d'instruction ou d'enseignement. Il y a un aspect formateur, un aspect d'instruction.

b. Une histoire instructive

C'est pour cette raison que les textes de loi contenus dans le Pentateuque ne peuvent pas être séparés de leur contexte historique.

La Loi n'est pas à apprécier comme une liste de règles qui tomberaient du ciel, comme un absolu sans lien avec la réalité. Non, la loi fait partie d'une histoire. Pour Israël, la Loi est inséparable de son histoire, la Loi est inséparable de l'action de Dieu en leur faveur.

On le comprend bien si on prend les 5 premiers livres de la Bible comme un tout. Il y a le récit de la création du monde, de la chute/rupture, de l'alliance en Abraham, du séjour en Egypte, de la libération d'Egypte, du temps passé dans le désert, de la conquête du pays promis, et au milieu de tout cela, mêlé à toute cette histoire de l'intervention divine, il y a aussi le récit du don de la Loi, suivi des textes de loi à proprement parlé.

En fait, le don de la Loi est au cœur de l'intervention de Dieu dans l'histoire d'Israël, et plus largement au cœur de l'action créatrice et rédemptrice de Dieu dans l'histoire de l'humanité.

L'intervention de Dieu dans l'histoire d'Israël, c'est précisément l'alliance que Dieu va contracter avec son peuple, dans la perspective de la rédemption de toute la création.

Dans chaque livre du Pentateuque, on trouve des parties narratives et, plus ou moins entremêlées avec elles, des textes d'alliance ou des textes de lois plus ou moins importants. Car les textes de loi font en fait pleinement partie de l'alliance que Dieu conclut avec son peuple. Ces textes de loi ne sont pas isolés du contexte historique, mais font pleinement partie de ce que Dieu veut transmettre, veut enseigner à son peuple nouvellement formé.

Le Pentateuque, la Torah, est de « l'histoire instructive », ou de « l'histoire formatrice ». L'Histoire nous est transmise non seulement pour notre information, mais pour que nous en tirions des enseignements pour notre vie. C'est dans ce contexte que la Loi est donnée, comme des enseignements, des instructions afin que les israélites sachent comment vivre en relation avec Dieu, comment maintenir l'alliance avec Lui.

Pour Israël, le Pentateuque est central, tant dans l'histoire relatée, que dans la Loi donnée par Dieu, pour savoir comment vivre en tant que peuple de Dieu, en tant que peuple de l'alliance.

Pour savoir comment vivre en relation avec Dieu, Israël doit tirer instruction de son histoire, de l'histoire de l'intervention de Dieu en sa faveur. Et au cœur de cette histoire, il y a aussi le don de la Loi, et de cette Loi, Israël doit également tirer instruction pour savoir comment être en relation avec le Dieu Saint. Car c'est bien ça le but et le souci principal de ces 5 livres : nous parler de la relation avec le Dieu Saint, inatteignable, séparé des hommes, distinct de la création, mais qui fait alliance avec les hommes. Le but de la Torah, c'est de donner instruction aux Israélites pour qu'ils sachent comment honorer l'alliance et être en relation avec l'auteur de cette alliance, Dieu.

c. L'histoire de l'alliance

Le Pentateuque nous dit l'Histoire avec un H majuscule, l'Histoire de l'établissement de la relation de Dieu avec les hommes. L'Histoire du salut. Et au centre de l'histoire du salut, il y a la notion d'alliance. Dieu fait alliance avec l'homme.

Dieu désire être en relation avec les êtres humains. La Genèse nous le dit clairement. La création de l'être humain avait pour but la relation entre les humains et Dieu. Une fois cette relation rompue à la chute/rupture, Dieu n'abandonne pas la partie, mais prend à nouveau l'initiative de la relation en faisant alliance avec l'être humain.

Avant l'alliance en Abraham, il y a eu l'alliance en Noé. L'alliance en Noé n'est pas seulement avec les humains, mais avec toute la création. C'est l'alliance la plus large. L'alliance en Abraham, nous l'avons vu, c'est l'alliance de Dieu avec une famille bien particulière, un peuple bien particulier. Mais toujours dans le but de rétablir la relation avec toute l'humanité : *En toi toutes les familles de la terre seront bénies.*

Et puis, il y a l'alliance au travers de Moïse, l'alliance au Mont Sinaï avec le don de la Loi. C'est dans ce contexte d'alliance, qui est aussi un contexte de grâce divine, d'un Dieu qui cherche à rétablir la relation rompue que nous devons lire et recevoir les textes de loi.

3. Exode : lien avec l'histoire et porte d'entrée dans la Loi

Je vous propose de nous concentrer quelques instants sur le livre de l'Exode, parce que ce livre illustre bien le fait que la Loi fait partie de l'histoire instructive du peuple d'Israël.

Exode fait le lien de façon toute particulière avec l'élection du peuple d'Israël, l'alliance de Dieu avec son peuple, et le don de la Loi. Le livre de l'Exode est aussi la porte d'entrée dans la Loi que Dieu donne à son peuple.

Pour Israël, en tout cas au départ, la Loi n'est pas perçue comme contraignante, mais la Loi est reçue comme une parole libératrice. Et cela est clair si l'on considère la structure du livre. On peut le diviser en trois grandes parties :

- 1) Dieu libère Israël de l'esclavage en Egypte (1.1-18.27)
- 2) Dieu donne la Loi à Israël (19.1-24.18)

3) Dieu commande à Israël la construction du tabernacle (25.1-40.38)

1^{ère} partie : Dieu libère. C'est l'action de Dieu qui est fondatrice. Son action salvatrice et libératrice. Le fondement de la relation de Dieu avec son peuple est la grâce et la libération, et non pas la Loi.

2^{ème} partie : Le Dieu libérateur donne la Loi. On va voir que la Loi est donnée non comme base de la relation, mais comme mode d'emploi de la relation.

3^{ème} partie : Nous nous y arrêterons quasiment pas aujourd'hui. Cette 3^{ème} partie concerne l'autre facette de la relation entre l'homme et Dieu à savoir l'adoration et le culte.

a. Exode : La Loi comme alliance en Moïse

Dans la Genèse, Dieu fait alliance avec Abraham et sa descendance. Dans Exode, Dieu se souvient de son alliance et envoie un libérateur : Moïse. Dieu libère son peuple, et dans ce sens confirme son alliance avec Israël. C'est dans ce contexte de libération que la Loi est donnée. C'est l'alliance sur le mont Sinaï, l'alliance en Moïse.

Trois mois après être sorti d'Egypte, Israël arrive au mont Sinaï et ils vont y rester près de 2 ans. Le reste du livre d'Exode, le Lévitique, et la première partie de Nombres ont pour cadre le mont Sinaï. Au Sinaï, Israël reçoit la Loi par l'intermédiaire de Moïse. Moïse reçoit les 10 commandements, le décalogue, c'est-à-dire étymologiquement les 10 paroles : Exode 20.1-17. Moïse reçoit aussi le livre de l'alliance, Exode 20.22 à 24.18.

La libération de l'esclavage et la sortie d'Egypte est sans doute la plus grande intervention de Dieu dans l'AT. Et c'est juste après cette œuvre de salut formidable que la Loi est donnée. Dieu révèle qui il est, et Israël prend conscience qu'il est réellement un peuple, différent des autres peuples et qu'il est le peuple de Dieu. Ce Dieu fait alliance avec eux et leur donne la Loi.

La Loi constitue les instructions de Dieu pour qu'Israël sache comment vivre. Dieu s'est révélé par ses actes, et il va maintenant se révéler par ses paroles ; c'est le don de la Loi. Mais encore une fois, la Loi n'est pas fondatrice de la relation entre Dieu et son peuple. On pense souvent que la grâce est le nouveau mode de relation entre Dieu et les hommes après la venue de Jésus-Christ. Mais Dieu n'a pas changé ! Et la grâce a toujours été première !

De tout temps, Dieu base sa relation avec l'humanité sur la grâce. De tout temps, il n'est rien que l'homme puisse faire pour être réconcilié avec Dieu. Et cette réalité est déjà bien présente dans l'AT. La base de la relation de Dieu avec son peuple, c'est son intervention salvatrice, c'est la libération qu'il opère en faveur d'Israël, c'est la grâce. La grâce et l'alliance sont premières et c'est sur cette base que la Loi est ensuite donnée pour le maintien de l'alliance.

Ecoutez cette parole qui précède l'entrée dans le décalogue, cette parole qui précède l'entrée dans la Loi. Exode 20.2. Parole reprise dans Dt.5.6, juste avant le nouvel énoncé des 10 commandements : *Je suis l'Eternel ton Dieu qui t'ai fait sortir du pays d'Egypte, de la maison de servitude.*

Dieu se présente comme le libérateur. Cette parole précède le don de la Loi. Dans ce contexte de libération, la Loi est reçue comme une bonne nouvelle. C'est le Dieu libérateur, le Dieu qui a agi en faveur du peuple qui donne la Loi. Dès lors, la Loi, pour Israël, est signe de grâce et de libération. La Loi est signe d'alliance.

C'est ce qui fait que, dans l'AT, la Loi est célébrée comme un délice, par exemple dans le Psaume 119. L'obéissance à la Loi est perçue comme une source de bonheur, de longue vie, de bénédiction, de liberté, de sagesse, et non comme un lourd fardeau.

b. La Loi comme texte d'alliance

La Loi est en fait donnée par le Libérateur au peuple libéré pour que l'alliance soit maintenue et que le peuple demeure dans la liberté. La promesse reçue par les patriarches, l'alliance en Abraham en particulier, et l'action de Dieu en faveur d'Israël précédent le don de la Loi.

L'obéissance à la Loi est fondée sur ce contexte de grâce et d'alliance. L'obéissance est suscitée par la confiance dans celui qui l'a donnée.

Dans le Proche Orient Ancien, on a connaissance de traités d'alliance entre un souverain et un peuple soumis. Le souverain fait alliance avec le peuple conquis et, en échange de l'allégeance du peuple, le souverain leur assure protection et liberté. Mais en cas de désobéissance aux clauses de l'alliance, le peuple doit s'attendre à toutes sortes de représailles et de malédictions qui sont également énumérées dans le texte.

Il est intéressant de comparer les textes de loi de l'AT avec ces autres textes de la même période et zone géographique. Sans entrer ici dans le détail, on peut simplement dire que l'alliance conclue en Moïse comporte bien des similitudes formelles avec d'autres traités d'alliance conclus entre un souverain et un peuple sujet. Ces textes sont, d'une manière générale, composés des éléments suivants :

- 1) Prologue (les parties)
- 2) Prologue historique (contexte)
- 3) Déclaration d'allégeance
- 4) Clauses de l'alliance et exposé de la loi
- 5) Bénédictions et malédictions en lien avec l'obéissance ou la désobéissance à aux clauses de l'alliance.

Le Deutéronome, qui est une répétition de la Loi juste avant l'entrée dans la terre promise, suit cette structure de traité d'alliance de façon assez claire. C'est dans le Deutéronome que sont détaillées les bénédictions liées à l'obéissance à la Loi, mais aussi toutes les malédictions en cas de désobéissance (Dt 27-28).

On retrouve également plusieurs éléments de cette forme de traité d'alliance dans les chapitres 19 à 24 d'Exode qui constituent le récit du don de la Loi. La Loi fait donc partie d'un contrat d'alliance entre Dieu (le Souverain) et Israël (ses sujets, son peuple). C'est une sorte de traité constitutionnel. (On retrouve une allusion assez claire à ce traité d'alliance dans Jérémie 31, 32. Alors que Jérémie s'apprête à annoncer une alliance nouvelle, il rappelle l'alliance que Dieu avait conclue avec Israël en ces termes : *Cette alliance ne sera pas comme celle que j'ai conclue avec leurs pères quand je les ai pris par la main pour les faire sortir d'Egypte, car cette alliance-là, ils l'ont rompue, alors que moi j'étais leur suzerain, l'Eternel le déclare.*)

c. Particularités de la Loi d'Israël

Pourtant, la Loi de l'AT est différente des autres codes de loi de la même époque pour plusieurs raisons fondamentales :

i. La Loi est donnée par Dieu

Dans le Proche Orient Ancien, la Loi est généralement promulguée par le roi, et non par les dieux. En Israël, c'est différent : l'auteur de la Loi est Dieu lui-même. Et la conséquence de cela c'est que les transgressions, sont du même coup des péchés.

ii. Une législation morale et religieuse

La Loi des Israélites, à la différence des autres codes de loi du Proche Orient Ancien, n'est pas seulement ce qu'on pourrait appeler une législation civile qui concerne uniquement les relations entre les êtres humains. La Loi mosaïque contient aussi des dispositions concernant le culte, les sacrifices, les aliments purs et impurs, etc.

iii. La sanctification pour but

Un autre aspect unique de la Loi juive, c'est qu'elle n'a pas seulement pour but le maintien et le développement de la justice, de la paix, de la prospérité, mais elle est aussi un moyen de sanctification. La Loi de l'AT est considérée comme le moyen que Dieu utilise pour créer un peuple saint.

d. Exode 19.1-6 : Porche d'entrée dans la Loi

Je vous propose maintenant de nous attarder quelques minutes sur les 8 premiers versets du chapitre 19 d'Exode. On peut faire des parallèles intéressants entre ces 8 versets et les anciens traités d'alliance.

Les versets 1 à 3 nous situent le contexte immédiat :

Le troisième mois après leur sortie du pays d'Égypte, les Israélites arrivèrent ce jour-là au désert du Sinaï. 2 Partis de Rephidim, ils arrivèrent au désert du Sinaï et campèrent dans le désert: Israël campa là, vis-à-vis de la montagne. 3 Moïse monta vers Dieu; l'Éternel l'appela du haut de la montagne en disant: Voici ce que tu diras à la maison de Jacob et que tu annonceras aux Israélites:

Verset 4 : il nous est rappelé ce que le souverain, c'est-à-dire Dieu, a fait en faveur du peuple.

4 Vous avez vu vous-mêmes ce que j'ai fait à l'Égypte: je vous ai portés sur des ailes d'aigle et fait venir vers moi.

Verset 5 : L'alliance est prononcée. Dieu s'engage à être leur Dieu. Avec déjà des conditions posées pour le maintien de l'alliance.

5 Maintenant, si vous écoutez ma voix et si vous gardez mon alliance, vous m'appartiendrez en propre entre tous les peuples, car toute la terre est à moi.

Et verset 6, ils seront son peuple dans un but bien particulier.

6 Quant à vous, vous serez pour moi un royaume de sacrificeurs et une nation sainte. Voilà les paroles que tu diras aux Israélites.

Aux versets 7 et 8, le peuple s'engage envers l'Éternel.

Moïse vint appeler les anciens du peuple et mit devant eux toutes ces paroles, comme l'Éternel le lui avait ordonné. 8 Tout le peuple unanime répondit: Nous ferons tout ce que l'Éternel a dit. Moïse répéta les paroles du peuple à l'Éternel.

Moïse fonctionne ici comme l'intermédiaire entre le peuple et Dieu. L'alliance entre Israël et l'Éternel est contractée *en* Moïse, par l'intermédiaire de Moïse.

Mais revenons au verset 6 : *Quant à vous, vous serez pour moi un royaume de sacrificeurs et une nation sainte.* Ce verset est important parce qu'il nous introduit au but de l'élection, au but de l'alliance et donc au but de la Loi.

Israël n'est pas appelé à devenir le peuple de l'Éternel seulement pour lui-même. Non, Israël est élu dans un objectif bien précis : être un peuple de sacrificeurs / prêtres.

C'est intéressant de remarquer au passage que tout le peuple est concerné par cette alliance, pas seulement un groupe parmi le peuple. Israël doit être une nation sainte, c'est-à-dire mise à part pour le service. Tout comme les lévites seront mis à part pour le service en faveur du peuple d'Israël, Israël dans son entier est mis à part par Dieu pour le service en faveur des autres nations.

Tout le peuple d'Israël est appelé à être prêtre des autres peuples avec pour mission de faire connaître l'Éternel à toutes les nations (cf. v.5).

L'alliance en Abraham avait déjà cette portée d'être une bénédiction pour toutes les familles de la terre. Et à nouveau, l'alliance en Moïse a pour but non seulement Israël, mais le rétablissement de la relation entre Dieu et toute la création, toute l'humanité. Dieu choisit un peuple pour qu'il soit en bénédiction pour toute la terre. Le peuple d'Israël doit être saint pour pouvoir rendre témoignage au Dieu Saint.

Le reste du chapitre 19 met très fortement l'accent sur la sainteté de l'Éternel et sur le péché du peuple. Dieu se révèle dans la nuée, le feu et la fumée. La montagne devient un lieu sacré à cause de la présence de l'Éternel. La sainteté de Dieu consume tout ceux qui s'en approcheraient. A

nouveau, l'accent est mis sur la grâce. Si ce n'était pour la grâce, personne ne pourrait venir à Dieu, pas même pour recevoir la Loi.

Répétons-le encore : l'alliance de grâce est première, la Loi va venir ensuite. Ce n'est pas la Loi qui permet d'entrer en relation avec Dieu, mais la Loi va permettre de maintenir cette relation.

4. Les dix paroles / commandements

On arrive au chapitre 20, le verset 2 que nous avons déjà lu : *Je suis l'Eternel ton Dieu qui t'ai fait sortir du pays d'Egypte, de la maison de servitude*. Dieu est le souverain. Il est le libérateur. C'est ce qui le met en position de donner la Loi à son peuple. Puis, verset 3 à 17 : les 10 paroles / commandements.

Les 10 commandements sont en quelque sorte l'énoncé court de toute la Loi. Les 4 premiers couvrent les bases des relations entre les humains et Dieu : 1) Tu n'auras pas d'autres Dieu ; 2) Tu ne te feras pas de statue ni aucune représentation de Dieu ; 3) Tu ne prendras pas le nom de l'Eternel en vain ; 4) Tu respecteras le sabbat.

Et les 6 suivants couvrent les bases des relations entre êtres humains : 5) Honore ton Père et ta mère ; 6) Tu ne commettras pas de meurtre ; 7) Tu ne commettras pas d'adultèbre ; 8) Tu ne commettras pas de vol ; 9) Tu ne porteras pas de faux témoignages ; 10) Tu ne convoiteras pas les biens de ton prochain.

a. 10 paroles libératrices...

On pourrait être surpris que la première chose que Dieu fait après avoir donné la liberté à son peuple, c'est de lui donner une loi, des interdits. Et pourtant, comme je l'ai déjà dit, la Loi est à comprendre dans ce contexte de libération, dans le contexte de l'alliance. La loi n'est pas une contrainte, mais des paroles qui vont régir l'alliance, permettre la relation avec le Dieu Saint, permettre au peuple de rester libre de tout esclavage.

Dans ce sens, on peut reprendre les 10 commandements de façon positive comme des paroles libératrices. 10 fois libres ! (Cf. Ernest Lange, *10x libre*, PBU, 1978.)

- 1) *Inutile d'avoir peur d'autres dieux, il n'y en a pas ! Inutile de te mettre sous d'autres dépendances, je t'aime...*
- 2) *Inutile de te laisser impressionner par des représentations de moi... elles sont fausses*
- 3) *Inutile de chercher à me forcer à t'aider, je fais ce que je veux... et je veux t'aider !*
- 4) *Inutile de trouver dans le travail ta valeur ; c'est moi qui te la donne. Alors repose-toi un jour par semaine pour être sûr de t'en souvenir.*
- 5) *Inutile de vivre en révolte continue, ça te tuerait.*
- 6) *Inutile de traiter les autres comme des concurrents que tu dois battre.*
- 7) *Inutile de tuer la joie de l'amour par ses caricatures, ce serait pure folie.*
- 8) *Inutile de combler tes besoins par tes propres moyens, je veille sur toi.*
- 9) *Inutile de déformer la vérité pour te donner plus de valeur, je t'aime.*
- 10) *Inutile de faire dépendre ta valeur d'autre chose que de mon amour pour toi. Tu en deviendrais vite esclave.*

Et des paroles / commandements pour notre bonheur ! (cf. Dt 6, 20-24 – après la 2^{ème} version du décalogue de Dt 5)

b. Les 10 commandements ne sont pas suffisants en eux-mêmes...

Quelques remarques concernant le décalogue : les 10 commandements ne sont pas exhaustifs. Ils ne sont pas un code de loi à proprement parlé, mais plus simplement des principes de bases au niveau religieux et éthique.

Les 10 commandements sont très sélectifs. Ils ne disent pas tout et ne suffisent certainement pas à définir l'entier de notre responsabilité morale devant Dieu. D'autre part, les 10 commandements sont presque tous formulés de manière négative. Ils nous disent principalement ce qu'il ne faut pas faire plutôt que ce qu'il faut faire.

Par exemple, nous savons que nous ne devons pas voler notre prochain, mais il ne nous est rien dit de ce que nous devons faire en faveur de ceux qui ont moins que nous ou qui sont démunis.

Comme l'a souligné un commentateur, « ‘dire ce qu’il faut faire’ emprisonne plus que ‘dire ce qu’il ne faut pas faire’ ». Or, en lisant le décalogue, on entend ce que Dieu interdit. Mais l'autre face, corrélative de la première, c'est le fait que Dieu n'oblige pas !

Que ne pas faire ? Eh bien...ces violences qui s'appellent meurtre, adultère, vol, faux témoignage, etc. Ce qui empêche d'être libre, voilà ce qui est interdit.

Et que faire ? Ce que tu veux ! Les interdits du décalogue font le vide devant un espace où Dieu ne demande rien ! ...rien que de vivre sa liberté. En effet, comment mieux obéir à un Dieu qui libère et donne vie...qu'en exerçant sa liberté en vue de la vie ?

Par ailleurs, quand Jésus résume la Loi, il le fait de manière positive et non négative. Il le fait en citant des passages du Deutéronome (6.4-5) et du Lévitique (19.18) : *Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme, de toute ta force et de toute ta pensée ; et ton prochain comme toi-même*. Pour bien comprendre les 10 commandements, il faut les mettre dans la perspective de cet absolu moral qui va bien au-delà. Et dans ce sens, les 10 commandements ne se suffisent pas à eux-mêmes.

c. Développement des 10 commandements

La suite du chapitre 20, et jusqu'au chapitre 24, présente le développement des 10 commandements. Ces chapitres forment ce que l'Exode nomme, au chapitre 24, 7 : le livre de l'alliance.

Les principes de base ont été énoncés dans le décalogue, et maintenant, on en vient au développement par des cas particuliers dont voici juste quelques exemples :

Le 1^{er} commandement sur l'adoration de Dieu seul est développé en 20, 24-26 au travers d'instructions concernant le lieu de culte, en 23.14ss au sujet des fêtes.

Le 6^{ème} commandement interdisant le meurtre se trouve développé au travers de plusieurs cas particuliers. Exode 21, 12ss. prescrit la peine de mort pour quelqu'un qui cause la mort d'une personne en le frappant. Une distinction est faite entre un homicide volontaire ou accidentel.

Contrairement à d'autres cultures du Proche Orient Ancien, l'AT n'autorise pas de compensation pécuniaire par la personne coupable de meurtre à la famille du défunt. Il y a là un refus de réduire la vie d'une personne à un équivalent matériel.

Plus loin, on voit que la Loi est aussi intéressée à prévenir les accidents qui pourraient causer la mort. Par exemple, en Exode 21, 29, les propriétaires d'animaux dangereux sont avertis qu'ils doivent les garder sous contrôle.

d. Engagement du peuple

A la fin de tout cet exposé de la Loi, l'engagement formel du peuple à accepter les clauses de l'alliance est prononcé. On peut voir cela dans le chapitre 24, versets 3, 7 et 8 :

Moïse alla rapporter au peuple toutes les paroles de l'Eternel et toutes ses lois. Et tout le peuple s'écria d'une seule voix : -Nous ferons tout ce que l'Eternel a dit.

7 Puis il prit le livre de l'alliance et le lut à haute voix au peuple. Les Israélites déclarèrent : -Nous ferons tout ce que l'Eternel a dit, nous obéirons à toutes ses paroles. 8 Alors Moïse prit le sang et en aspergea le peuple en disant : -Ceci est le sang de l'alliance que l'Eternel a conclue avec vous, sur la base de toutes ces paroles.

Le peuple accepte l'alliance avec l'Eternel et s'engage à en respecter les clauses. Dieu choisit son peuple, mais le peuple choisit également Dieu de cette manière. Cet engagement sera répété à plusieurs reprises et notamment dans le Deutéronome (cf. aussi Josué 24.20ss.).

5. Les autres livres du Pentateuque : Lévitique, Nombres et Deutéronome

Je vous propose maintenant une très brève introduction aux autres livres du Pentateuque : Lévitique, Nombres et Deutéronome, toujours dans ce contexte de l'alliance.

a. Lévitique

Suite au don de la Loi en Exode 19 à 24, il y a, dans les chapitres 25 à 40 toutes les instructions relatives à la construction du tabernacle et à la consécration des sacrificateurs.

L'alliance sera maintenue non seulement par une vie en accord avec la Loi morale, mais aussi par l'observance de la Loi rituelle, sacrificielle, cultuelle. Et cela va être pleinement développé dans le livre qui suit immédiatement Exode : le Lévitique. Lévitique fournit toutes les instructions et lois relatives au culte et aux sacrifices.

i. Etre saints car Dieu est Saint

Le message central et essentiel du Lévitique, c'est que Dieu est Saint, et que l'être humain ne peut pas être en relation avec Lui n'importe comment. Pour maintenir la relation et l'alliance avec Dieu, il s'agit d'être saint, car Dieu est Saint.

Lévitique 11, 45 : Dieu donne la légitimité de ses exigences : *Je suis l'Eternel qui vous ai fait monter du pays d'Egypte pour être votre Dieu ; et vous serez saints, car je suis saint.* Cet appel à être saints parce que Dieu est saint revient à plusieurs reprises dans le Lévitique (19.2 ; 20.26) et constitue la base de toutes les lois rituelles.

La sainteté est à comprendre dans le sens d'une complétude, d'être entier, sans division, sans partage. Et dans ce sens, l'impureté rituelle est tout ce qui fait obstacle à cette entièreté, à cette intégrité.

Cela nous aide à comprendre, par exemple, les lois sur les animaux purs et impurs. Sont purs tout ceux qui sont en conformité avec l'ordre naturel de la création, alors que les animaux qui semblent mettre de la confusion entre les espèces sont considérés comme impurs. Par exemple, Lév. 11.9 et 10 : les animaux aquatiques qui n'ont pas de nageoires ou d'écailles sont considérés impurs.

ii. Les sacrifices dans le contexte de l'alliance

Toutes ces lois et ces prescriptions ont pour but le maintien de la relation avec Dieu, le maintien de l'alliance. Il en va de même en ce qui concerne les sacrifices.

Les sacrifices ont trois rôles principaux qui sont tous en lien avec le maintien ou la restauration de l'alliance : 1) il y a la dimension d'offrande dans le sacrifice. Il manifeste la reconnaissance au Seigneur de l'alliance ; 2) le sacrifice est aussi signe de communion entre les partenaires de l'alliance ; et 3), peut-être le plus important, le sacrifice d'expiation, c'est-à-dire un sacrifice de réparation, de restauration de la relation d'alliance.

Dieu est Saint et ne peut tolérer le péché et l'impureté. Le sacrifice est un moyen de restaurer la relation avec Dieu. On le voit particulièrement dans le chapitre 16, qu'on peut considérer comme le chapitre central du Lévitique. Le chapitre 16 parle du jour annuel du grand pardon, ou Yom Kippour...

b. Nombres

Nombres nous parle du péché du peuple, du jugement de Dieu, mais aussi de sa grâce qui se renouvelle une fois de plus en faveur d'Israël, malgré son infidélité à l'alliance.

Les 25 premiers chapitres sont consacrés à la première génération qui se rebelle dans le désert et qui va être entièrement remplacée par la seconde génération. La seconde génération représente un renouvellement de l'alliance et un nouvel espoir qui amène Israël aux portes de la Terre promise après 40 ans passés dans le désert.

c. Deutéronome

Deutéronome poursuit dans cette tension entre le jugement et la grâce (27-28). L'action du Deutéronome se situe entièrement dans les plaines de Moab, juste de l'autre côté du Jourdain, juste avant d'entrer dans la terre promise.

Deutéronome, littéralement : la seconde Loi, est effectivement une nouvelle version de la Loi, mais surtout un renouvellement de l'alliance. Au travers de ce renouvellement de l'alliance le peuple se prépare à deux évènements importants : la mort de Moïse, et la conquête du pays promis. Il faut obéir aux commandements de Dieu pour que l'alliance soit maintenue et pour pouvoir ensuite conquérir et finalement garder la terre (4.25 ; 6.18 ; 8.1 ; 11.8-9, 18-21 ; 16.20).

Tout au long du livre, la notion d'élection et d'alliance est réaffirmée de façon très forte. Jusque dans la structure du livre, qui comme je l'ai dit, est sous la forme d'un traité d'alliance entre un souverain et son peuple.

6. Conclusion

Quelques remarques conclusives inspirées du travail de Jacques Blandenier.

- 1) La Loi fait appel à la reconnaissance : l'obéissance à la Loi est réponse à l'amour, à la grâce et à l'action du Dieu qui fait alliance.
- 2) La Loi fait appel à la ressemblance : « Vous serez saint car je suis Saint, dit l'Eternel. » L'entrée dans l'alliance et l'obéissance à la Loi a pour but de manifester la gloire de Dieu pour toutes les nations.
- 3) La Loi fait appel à la liberté : Dieu a libéré. Il s'agit de demeurer dans la liberté en conservant l'alliance et la Loi qui protège de toutes craintes et de tout esclavage.
- 4) La Loi fait appel à l'obéissance de la foi : Israël est élu, mais choisit aussi d'appartenir à l'Eternel et de se conformer à sa loi. L'obéissance n'est pas suscitée par la contrainte ou la peur du châtiment, mais par la confiance en celui qui a donné la Loi.

J'espère que ces quelques éléments enrichiront votre lecture des textes du Pentateuque et de l'ensemble de l'AT.

Dieu est un Dieu de grâce et un Dieu d'alliance dans l'AT déjà. Nous verrons cet après-midi en quoi l'alliance proposée en Jésus-Christ est nouvelle. Mais nous verrons aussi en quoi les textes de l'AT éclairent notre compréhension de l'œuvre de Jésus-Christ.